

AVIS DE CONCOURS

APPEL A CANDIDATURES RELATIF AU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE DE WALLIS ET FUTUNA

Pouvoir adjudicateur

Etat- Ministère de la Justice - Direction des services pénitentiaires d'Outre-mer
48 rue Denis PAPIN – 94 200 Ivry-sur-Seine Tel :01 87 36 47 00
Maître d'ouvrage délégué :
Direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie
BP H1 – 98849 Nouméa CEDEX Tel : 0687 26 52 04
Profil acheteur : <https://marchespublics.nc>

Les documents de candidature sont disponibles auprès de la direction de l'aviation civile /service ingénierie
Tel : 0687 26 52 17 ou en accès direct à l'adresse : <https://marchespublics.nc>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
jean-charles@aviation-civile.gouv.fr / thierry-g.launay@aviation-civile.gouv.fr

Objet du concours

Concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du futur établissement pénitentiaire de Wallis et Futuna.

Code CPV principal : 45216113-9 Travaux de construction de prisons
Code CPV additionnel : 71221000-3 Services d'architecte pour les bâtiments.

L'équipe lauréate attributaire du marché sera chargée :

- d'une mission de base d'une opération de construction neuve de bâtiment avec visa des études d'exécution réalisées par les entreprises selon les dispositions de l'article R2431-4 du code de la commande publique ;
- des missions complémentaires suivantes : études et plans de synthèse, ordonnancement coordination et pilotage du chantier (OPC), coordination SSI (système de sécurité incendie), missions G2 et G4 de la norme géotechnique NF P94-500 – Novembre 2013, toutes études ou notices d'impact exigibles ;
- de la mission optionnelle suivante, à inclure lors de la passation du marché au choix du maître d'ouvrage : système de gestion de documentation et de processus sur serveur internet pour le chantier (GED).

Renseignements

Il est prévu de sélectionner au maximum trois (3) équipes de maîtrise d'œuvre pour participer au concours.

Critères de sélection des participants :

- 10 POINTS : Conformité formelle des dossiers de candidatures ;
- 30 POINTS : Capacités et les compétences techniques de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- 20 POINTS : Références de l'architecte ;
- 20 POINTS : Contenu de la note méthodologique ;
- 20 POINTS : Qualité architecturale des réalisations présentées.

Le présent appel à candidatures s'adresse à des équipes de maîtrise d'œuvre composées au minimum :

- d'un architecte ou un agréé en architecture, inscrit à un ordre des architectes (mandataire) ;
- d'un ou plusieurs bureaux d'études qualifiés dans les domaines suivants : structures, aménagement paysager, traitement des eaux usées et VRD, électricité courants forts et faibles, sécurité incendie ERP et locaux du travail, géotechnique, thermique, fluides, ventilation et climatisation, sureté active ;
- d'un prestataire spécialisé en ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC).

Pour des raisons d'efficacité opérationnelle aussi bien en phase d'études de conception qu'en phase d'exécution des travaux et de période de parfait achèvement :

- la personne décisionnaire du mandataire du groupement sera obligatoirement basée personnellement et physiquement à Wallis et Futuna ou en Nouvelle-Calédonie.
- au moins un des membres du groupement justifiant de la capacité de suivi de chantier tout corps d'état sera basé durablement à Wallis.

Procédure

Concours restreint de maîtrise d'œuvre qui donnera lieu à la passation d'un marché public pour les études et le suivi des travaux de la construction du futur établissement pénitentiaire de Wallis et Futuna, dans le district de Hihifo. Références : articles R2122-6, R2162-15 à R2162-26 et R2172-1 à R2172-6 du code de la commande publique.

Il est prévu de sélectionner au maximum trois (3) équipes de maîtrise d'œuvre pour participer au concours.

Date et heure limites de réception des candidatures : **le lundi 17 juin 2024 à 15h30** (heure de Nouvelle-Calédonie UTC+11).

Cette date peut être modifiée par tout modificatif à l'avis de concours initial.

Transmission papier contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R auprès de :
Direction de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie - Secrétariat du service Ingénierie
179, rue de Gervolino - RP 14 MAGENTA - BP H1 - 98849 NOUMÉA Cedex

Seules les candidatures en langue française sont autorisées.

Parmi les candidats retenus et invités à participer au concours, chacune des équipes ayant remis un projet est susceptible de se voir attribuer une indemnité dont le montant maximum est fixé à 1 500 000 F CFP toutes taxes comprises. Le montant réel pourra être modulé en fonction de l'appréciation du jury.

Renseignements complémentaires :

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunaux administratifs de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna - BP Q3 – 98851 NOUMÉA CEDEX Tel. 00 687 25 06 30 - Courriel : greffe.ta-noumea@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis : 18/04/2024